

difications nécessaires à apporter à la loi sur les allocations aux anciens combattants. Tous les problèmes intéressant les ex-militaires convergent vers cette loi. Des mises au point s'imposent dans d'autres lois; mais il est fort malavisé de modifier le statut de ce comité, de comité des affaires des anciens combattants qu'il est d'en faire un comité qui, chargé d'examiner des lois, ne peut se prononcer que sur des mesures ministérielles. Lorsque nous étudierons les problèmes concernant les ex-militaires, j'espère que le ministre sera en mesure d'annoncer la création d'un comité permanent de la Chambre, qui sera chargé d'examiner constamment les problèmes intéressant les anciens combattants à mesure qu'ils se présentent.

M. Ray Thomas (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, je suis heureux que le ministre ait présenté ce projet de résolution tendant à instituer un comité des Affaires des anciens combattants. Cependant, je pense que je dois opiner dans le même sens que l'honorable député de Royal (M. Brooks) et l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud (M. Gillis), qui estiment qu'en ces dernières années le comité des Affaires des anciens combattants s'est écarté de l'attitude qu'il avait d'abord adoptée et qu'il n'examine pas maintenant d'une façon sincère les questions intéressant les anciens combattants. Depuis trois ou quatre ans, nous n'avons pas eu l'occasion d'étudier à fond toutes les mesures visant les anciens combattants et j'ai constaté que ce comité était ce que j'appellerais un comité "approbateur". Le Gouvernement propose certaines modifications législatives, que le comité examine. Les députés ministériels, qui font partie du comité, approuvent; le président approuve lui aussi. Il présente ensuite son rapport à la Chambre, signalant qu'il approuve les propositions. La Chambre étudie ensuite le rapport et, bien entendu, l'approuve.

Moi aussi, monsieur l'Orateur, j'estime que ce comité devrait être institué d'une façon permanente, car il semble bien que nous aurons à examiner des questions se rapportant aux anciens combattants pendant plusieurs années à venir. Il y a eu la première et la seconde Grandes guerres, puis la guerre de Corée; nous avons des militaires en Allemagne et en Corée et il est possible que nous participions à la guerre d'Indochine. Les troupes des Nations Unies procèdent à des interventions policières dans toutes les parties du monde et nos troupes se rendent dans tous les coins de la planète. Nous ne savons jamais le moment où nous serons appelés à participer à une autre guerre. On a souvent souligné ce danger. La situation est très

[M. Gillis.]

délicate en Corée et étant donné la situation internationale actuelle, nous ne pouvons éviter l'obligation de maintenir une armée permanente considérable ou de mettre à exécution tout au moins un fort programme à l'égard des forces armées. Nous voyons donc aussi la nécessité de posséder à la Chambre, en vue de ne pas nous laisser dépasser par les événements, un organisme quelconque relatif aux anciens combattants.

Je sais qu'on a signalé à plusieurs reprises qu'un organisme permanent de ce genre n'est pas nécessaire, parce que nous pouvons toujours constituer le comité des affaires des anciens combattants. On dit, "Pourquoi constituer un organisme permanent, si nous n'en avons pas besoin?" Je voudrais qu'on adoptât une attitude de ce genre à l'égard de certains des autres comités permanents. Il y a quatre ans que je fais partie de certains de ces comités. On ne les a pas réunis et il est probable que, tant que j'en ferai partie, on ne les réunira pas. Malgré tout, on néglige une chose aussi importante, aussi durable et aussi près de nous en tout temps que la législation relative aux anciens combattants; on ne constitue ce comité qu'au gré du ministre et du Gouvernement. Cela ne suffit pas. Il nous faut un comité permanent des affaires des anciens combattants qu'on pourrait convoquer en tout temps afin d'étudier les questions que pose la législation relative aux anciens combattants.

D'honorables députés ont signalé que le projet de résolution figure au *Feuilleton* depuis environ deux mois ou deux mois et demi. Je crois que la Chambre aurait dû en être saisie depuis longtemps. La session avance. Le ministre a signalé qu'il entend introduire d'autres mesures législatives qui seront ensuite présentées au comité des affaires des anciens combattants. Il reste que nous n'avons pas encore entendu parler de ces mesures et qu'il faudra en saisir la Chambre avant de les renvoyer au comité. A mon avis il aurait fallu les présenter à la Chambre et au comité il y a au moins un mois ou deux. En effet, à partir de maintenant, l'étude des crédits va nous imposer à tous un surcroît de travail et nous ne pourrions guère nous absenter pour assister aux séances du comité des affaires des anciens combattants. Je me demande parfois si ce n'est pas là justement l'explication de cette affaire et si on n'a pas retardé la présentation de ce projet de résolution de façon à éloigner les membres du comité des affaires des anciens combattants pendant l'examen des crédits des divers ministères.

En ce qui concerne les attributions, je ne puis m'empêcher de partager les sentiments des autres honorables députés qui ont abordé cette question. C'est que les attributions du